

Puis-je demander à mon fournisseur actuel un contrat plus avantageux ?

18/05/2020



Oui.

Si vous ne voulez pas changer de fournisseur, il vous est toujours possible de demander à votre fournisseur actuel **s'il existe un contrat d'énergie plus avantageux que le vôtre**. Un même fournisseur peut proposer différentes offres. De plus, **les prix sont plutôt bas en ce moment**.

Les fournisseurs qui ont signé de l'Accord (tous les fournisseurs en Wallonie, à l'exception de Mega et Cociter), doivent communiquer une fois par an au consommateur quels sont leurs contrats d'énergie les moins chers. En pratique, les fournisseurs communiquent leur tarif le moins cher lors de la facture de régularisation.

Le transfert vers un autre fournisseur ou le changement de contrat auprès du même fournisseur ne peut se faire qu'au moyen d'un contrat écrit et signé.

Pour plus d'informations sur les contrats d'énergie, n'hésitez pas à consulter notre onglet «?Contrat d'énergie?».

Publié le 18 mai 2020.